Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 63 (1927)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXIIIe ANNÉE
N° 19.

15 OCTOBRE
1927

L'ÉDUCATEUR

DIEU HUMANITÉ PATRIE

SOMMAIRE : ROBERT DOTTRENS : *La Réforme scolaire à Genève. — Brevet primaire supérieur.* — PARTIE PRATIQUE : ALICE DESCOEUDRES : *La vie du mineur. — A Berne.* — DIVERS : *« Nos loisirs » ; Psautier Laufer ; Institut de l'enseignement par l'image lumineuse.*

LA RÉFORME SCOLAIRE A GENÈVE

La loi cantonale qui régit l'instruction publique date de 1886. Elle a déjà subi de nombreuses modifications ; cependant quelques-unes de ses dispositions ne cadrent plus avec l'état de fait actuel. Une revision générale de la loi est donc devenue nécessaire. On peut se demander si le moment est opportunément choisi d'entreprendre celle-ci, à une heure critique où la préoccupation d'économies à réaliser domine tous les esprits, où le législateur est tenté de ne considérer que l'aspect financier des problèmes que l'on soumet à son examen. N'est-il pas enclin, en effet, à accepter facilement toute proposition qui permet de diminuer les dépenses et, au contraire, à repousser les mesures les meilleures et les plus dignes de son intérêt parce que leur application aura ses répercussions sur le budget ? M. le conseiller d'Etat A. Oltramare ne s'est pas arrêté à cette objection et, de longs mois durant, il a préparé son projet de refonte de la loi. Le Grand Conseil genevois est appelé à se prononcer sur les dispositions nouvelles au cours de la session d'automne qui vient de s'ouvrir.

L'objectif principal du projet est la transformation complète de l'enseignement secondaire inférieur.

La loi de 1886 a organisé les études secondaires en deux cycles. Le premier comprend l'Ecole professionnelle, l'Ecole ménagère, la division inférieure de l'Ecole secondaire des jeunes filles et celle du Collège. Le second est formé de la division supérieure de ces deux derniers établissements et, depuis la reprise de l'Ecole de commerce par l'Etat, des classes de raccordement de cette dernière.

L'inconvénient actuel de cette organisation s'est montré fréquemment : de nombreux élèves décidés à ne pas poursuivre leurs études suivent une année ou deux ans, seulement, les cours secon-

daires. Ils se trouvent mêlés à ceux de leurs camarades qui en achèveront le cycle complet. Il est difficile, dans ces conditions, de donner aux uns et aux autres un enseignement adapté à leurs besoins respectifs.

Le projet de loi crée une « Ecole moyenne » (deux années d'études). Elle fait suite au 6e degré primaire. Sa première année est une classe d'enseignement général. Le programme consistera, en quelque sorte, en une revision générale des notions acquises. Les maîtres auront pour tâche d'orienter leurs élèves, de leur faciliter le choix d'une profession ou d'un établissement d'enseignement secondaire. Le second degré n'aura pour élèves que les jeunes gens désireux d'entrer en apprentissage. L'enseignement sera spécialisé et préparera mieux que par le passé les futurs apprentis du commerce et de l'industrie.

L'Ecole moyenne réalisée entraînera la suppression de la division inférieure des établissements secondaires et une modification de leur organisation intérieure.

Notre vieux Collège rajeunira. En premier lieu, la durée des études sera réduite à six ans par la suppression projetée de sa 7e classe (la classe inférieure ; par mesure transitoire cette suppression ne s'effectuera pas immédiatement). Les sections du gymnase auront cinq années d'études au lieu de quatre (sections classique, latine, scientifique, moderne).

De même, les trois sections de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles (latine, littéraire, pédagogique) compteront six années au lieu de quatre : dès leur entrée à l'école, les jeunes fillles devront choisir entre les trois voies qui s'offrent à elle. L'Ecole secondaire avait autrefois une section commerciale ; elle est rattachée maintenant à l'Ecole de commerce.

Cette dernière voit achevée son organisation nouvelle qui va faire d'elle un établissement modèle. Par le groupement sous une même direction de toutes les classes commerciales ouvertes aux jeunes gens et aux jeunes filles et disséminées autrefois un peu partout, il sera possible désormais d'assurer dans les meilleures conditions de succès l'unité et le progrès de l'enseignement commercial.

A l'Ecole des Arts et Métiers la durée des études est augmentée d'une année pour chacune des trois sections d'apprentissage (arts industriels et décoratifs, métiers, mécanique) et des deux sections techniques (construction et génie civil, mécanique appliquée et électro-technique).

L'Ecole Ménagère, enfin, est dotée d'une classe supérieure ménagère, à l'exemple de ce qui existe ailleurs dans les établissements similaires.

Le schéma ci-contre indique clairement quelle sera l'organisation scolaire projetée. En fait, c'est l'instauration, à Genève, de l'école unique, en désignant sous ce vocable qui signifie tant de choses, l'unité et la continuité des cycles d'études. Exception faite pour la 7e du Collège provisoirement maintenue, nous n'aurons plus la simultanéité de classes primaires et secondaires ouvertes aux enfants de même âge.

Nous attendons beaucoup de la nouvelle Ecole moyenne. Elle fera figure d'école d'orientation professionnelle et sa tâche sera grande de dépister les aptitudes et les goûts des adolescents indécis qu'elle devra aiguiller avec le maximum de sûreté. Le projet de loi rattache l'Ecole moyenne à l'Ecole des Arts et Métiers, le doyen de la première étant placé sous l'autorité administrative du directeur de la seconde. C'est là, à notre avis, une erreur, ces deux établissements ayant chacun leur but bien différent. Appelée à remplacer l'Ecole professionnelle [1], qui restera célèbre dans nos annales scolaires et qui est encore une école dont la réputation solide est bien méritée, l'Ecole moyenne ne pourra répondre à ce que l'on attend d'elle, si son doyen et ses maîtres n'ont pas les coudées franches pour organiser leur travail.

Nous ne voyons pas pourquoi cette Ecole nouvelle serait la seule à Genève à ne pas avoir sa direction responsable et indépendante. Nous touchons là un point sensible en signalant cette grave lacune du projet... économies !

Nous avons vu l'organisation projetée des sections du Collège et de l'Ecole secondaire des jeunes filles. Elle obligera les parents à décider une année ou deux ans plus tôt quelles études devront entreprendre leurs enfants. C'est là un inconvénient. Sans doute, la sélection des élèves qui s'opérera à l'Ecole primaire facilitera le choix des parents, et la possibilité demeurera à la fin de la première année d'études de passer d'un établissement à l'autre ou d'une section à l'autre sans trop de difficultés.

L'Ecole primaire, sans subir de grandes modifications, voit son rôle précisé et sa responsabilité augmentée, puisque c'est à elle qu'incombera le devoir de désigner les futurs élèves réguliers de l'Ecole moyenne. Jusqu'ici, les établissements secondaires n'atta-

[1] Elle n'a de « professionnelle » que le nom.

ORGANISATION SCOLAIRE GENEVOISE. PROJET OLTRAMARE 1927.

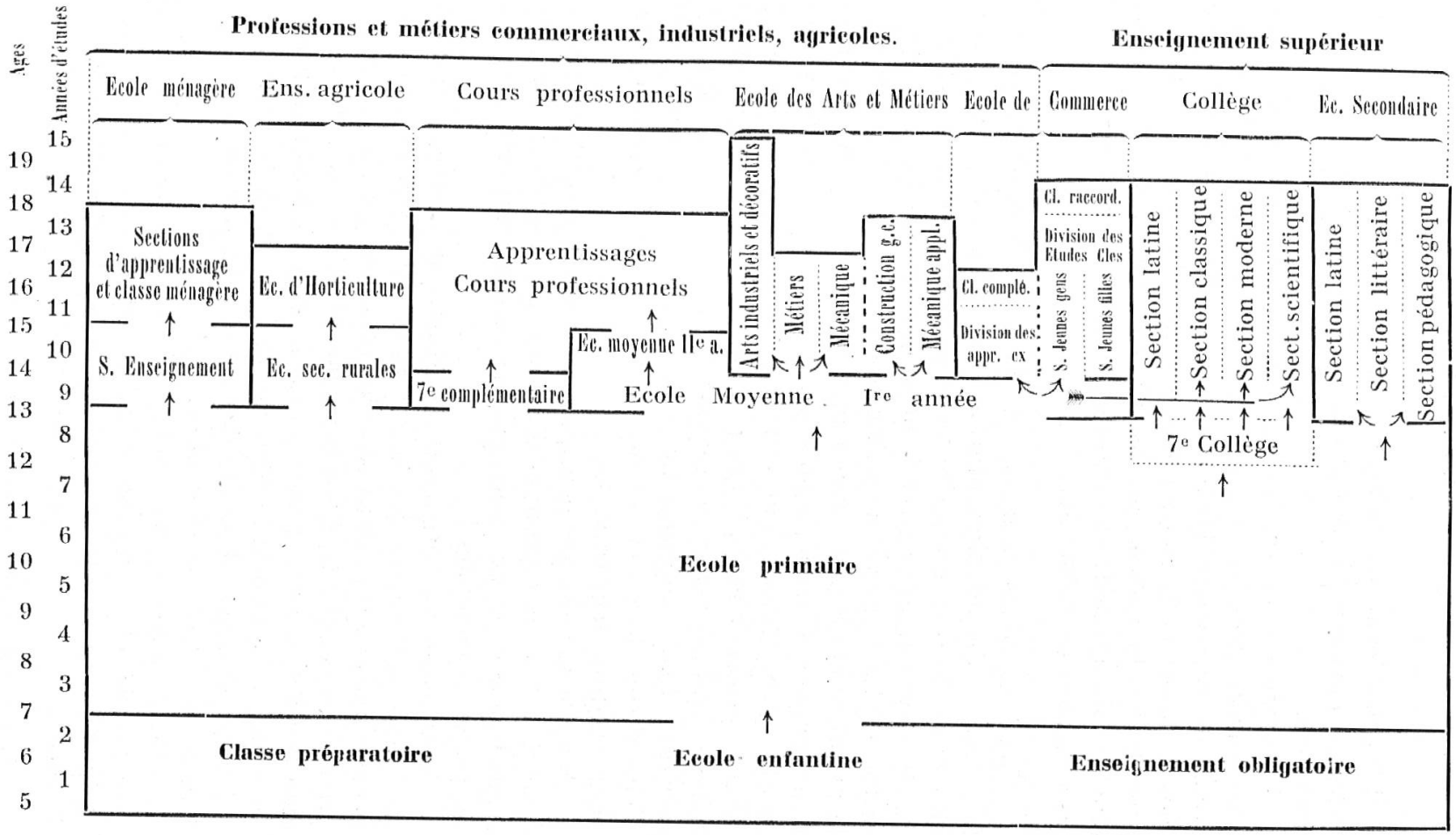

chaient pas beaucoup d'importance aux qualifications attribuées aux élèves quittant l'Ecole primaire. Les cas ne sont pas rares d'élèves qui furent acceptés malgré leurs notes insuffisantes ; la possibilité de subir un examen d'admission, généralement facile, était une élégante manière de tourner l'obstacle. Naturellement, sauf de rares exceptions, ces élèves suivaient avec beaucoup de peine et leur insuffisance permettait ces jugements trop souvent émis et généralisés : « l'Ecole primaire prépare mal ses élèves ». Voire ! Il est curieux que ce système bizarre ait été maintenu si longtemps : imagine-t-on l'Université immatriculant les candidats ayant échoué, à la maturité, dans nos gymnases ?

C'est à l'Ecole primaire qu'il appartiendra désormais de sélectionner les bien doués et les capables et c'est elle qui délivrera le certificat donnant libre accès dans les établissements secondaires. Naturellement, il faudra modifier quelque peu les programmes, peut-être l'organisation intérieure et sûrement nos méthodes de contrôle. Nos 6es fortes ont été un premier pas dans cette voie difficile et ingrate du raccordement. Cette année même, un essai de classes mobiles est tenté dans nos 5es années ; les élèves de deux classes parallèles sont répartis, selon leurs aptitudes en français et en arithmétique, en deux groupes homogènes : forts et moyens, et reçoivent pour chacune de ces branches un enseignement adapté à leurs possibilités respectives ; l'expérience nous dira si cette solution est heureuse.

L'écueil demeure de retomber dans l'enseignement formel, de spécialiser trop vite, de perdre de vue — ce qui a été le cas ces dernières années — le but éducatif de l'Ecole primaire pour ne s'occuper que de sa mission intellectuelle. Elle doit continuer d'être une préparation à la vie et non pas seulement à l'enseignement secondaire que la majorité de ses élèves ne connaîtront pas. Il faudra, pour réussir, mettre l'école à même de remplir sa tâche en lui donnant les moyens nécessaires et mettre fin aux amputations successives et excessives qui ont anémié cet organisme fondamental.

La création de l'Ecole moyenne appellera un examen nouveau de la question des classes complémentaires (7e année primaire, dernière année d'enseignement obligatoire). Elles ne recevront plus, en fait, que des élèves quittant l'école pour entrer en apprentissage et incapables de suivre la 1re année des études secondaires. Il nous paraît que leur transformation en classes de pré-apprentissage, que leur groupement en un seul bâtiment scolaire spécialement aménagé pour les recevoir sont à envisager immédiatement.

Les ateliers pour les garçons, pour les filles les aménagements que demande l'enseignement ménager introduit dans cette classe à titre obligatoire par la nouvelle loi, permettront de donner aux élèves un enseignement plus efficace et cela sans grands frais.

La principale disposition de la loi à l'égard de l'Ecole primaire est celle qui consacre la suppression des inspecteurs de l'enseignement et leur remplacement par des directeurs d'écoles (non directeurs d'école !). Les attributions des seconds sont les mêmes que celles des premiers en y ajoutant cependant toute la besogne administrative qu'assumaient autrefois dans chaque bâtiment scolaire les « régents principaux ». Les directeurs d'écoles opèrent dans des circonscriptions de moindre étendue ; ils assurent le contrôle pédagogique et administratif de 30 à 40 classes en moyenne. Ils sont mieux à même que les inspecteurs de voir les choses de près et d'exercer une surveillance effective. Ils sont chargés, personnellement, de faire subir aux élèves les épreuves semestrielles qui ont remplacé les examens généraux d'autrefois. Il y a là, pour les maîtres, les parents et les élèves, des garanties sérieuses d'un jugement impartial et uniforme. Peu à peu, les directeurs sont devenus les intermédiaires entre la famille et l'école et nous croyons que leur activité a répondu à ce que les autorités scolaires et le corps enseignant attendaient d'eux.

On peut dès lors regretter que la situation morale et matérielle faite à ces nouveaux fonctionnaires soit si inférieure aux responsabilités qui leur incombent. Nous pensons pour notre part, et ce en toute objectivité, bien que nous soyons orfèvre en la matière, que la stricte équité et l'intérêt bien compris de l'enseignement primaire voudraient qu'ils fussent au bénéfice du statut général (nomination définitive et non temporaire comme il est prévu dans le projet) et, au point de vue du traitement, mis sur pied d'égalité avec les membres de l'enseignement secondaire, plusieurs d'entre eux, du reste, étant gradués de l'Université. Nombre de jeunes qui cherchent un avancement se prépareraient à cette carrière spéciale et notre Ecole primaire ne verrait pas ses meilleures forces attirées ailleurs par l'attrait d'un salaire bien supérieur.

La loi fixe les conditions nouvelles d'admission dans l'enseignement primaire. Depuis la suppression de la section pédagogique du Collège, aucune préparation professionnelle n'est donnée dans l'enseignement secondaire. C'est à l'Université maintenant que nos stagiaires recevront cette culture. La durée du stage (payé) est fixée

à deux années au cours desquelles les candidats à l'enseignement seront astreints à suivre différents cours de perfectionnement. Après ce stage complété par une préparation pratique donnée dans les classes, et suivant l'éloignement du poste qu'ils occuperont, les stagiaires demeureront deux ou quatre ans « sous-régents ». Pratiquement, tout instituteur devra faire ses débuts dans une classe rurale s'il veut être nommé sous-régent. C'est là un inconvénient personnel, peut-être, mais une excellente mesure d'intérêt général.

Nous regrettons vivement que, pour l'admission dans les écoles enfantines, la loi n'exige pas une préparation équivalente à celle réclamée pour l'enseignement primaire (certificat de capacité de la section pédagogique de l'Ecole secondaire). Nous avons signalé il y a près de 10 ans déjà, quelle réforme heureuse serait la suppression de la barrière existant entre l'Ecole primaire et l'Ecole enfantine. Le moment aurait été opportunément choisi de la réaliser : il y a si longtemps qu'aucun concours d'entrée en stage n'a eu lieu, que toutes les candidates futures aux fonctions de stagiaires des écoles enfantines auront des titres supérieurs à ceux qui seront exigés d'elles. Mais la question de la péréquation des traitements ne manquerait pas de se poser plus tard et c'est un obstacle infranchissable, paraît-il ! Nous continuerons donc de rêver d'une école unique dans laquelle l'intérêt de l'enseignement et des maîtres serait considéré comme celui des enfants. Nous pensons, en effet, qu'il faut autant de science et beaucoup plus d'aptitudes pédagogiques pour enseigner à lire à des tout petits que pour diriger une classe primaire ou donner un cours de mathématiques à des collégiens. A quand l'école unique où, du haut en bas de l'échelle, le personnel enseignant aura reçu la même préparation et sera mis sur pied d'égalité au point de vue des traitements ? Mais, laissons cette question que nous reprendrons quelque jour et terminons ces réflexions que le projet Oltramare nous suggère en parlant des réformes d'ordre social que son auteur y a insérées.

Préoccupé d'assurer un meilleur choix de l'élite, nous avons vu comment M. André Oltramare confie à l'Ecole primaire le soin de sélectionner les élèves et donne comme but à la première année de l'Ecole moyenne d'orienter ses élèves d'après leurs capacités.

Pour permettre aux bien doués, quelle que soit la situation sociale de leurs parents, d'entreprendre des études supérieures, le projet de loi établit la gratuité de l'enseignement pour tous les établissements jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, ce qui entraîne la suppression des taxes scolaires et la distribution des

livres et du matériel scolaire par les soins de l'Etat dans la première année des établissements secondaires. C'est la gratuité accordée non pas à tous, mais à tous les élèves méritants qui, au sortir de l'école primaire, auront obtenu des résultats jugés satisfaisants. Voilà qui est pour nous plaire : ce sera pour nos élèves des degrés supérieurs un excellent stimulant au travail que cette perspective de bénéficier d'un avantage si réel par leur application et leur zèle.

Nous avons passé en revue les principales dispositions du projet de loi et avons formulé ici et là nos critiques et nos réserves. Celles-ci sont d'ordre technique et nous n'avons pas l'illusion de croire qu'un de nos députés les reprendra à son compte.

La bataille a déjà commencé ; elle porte sur deux points principaux : la création de l'Ecole moyenne, en remplacement de l'Ecole professionnelle qui serait supprimée, et surtout la disparition de la classe inférieure du Collège (7e). Sur ces deux points et sans méconnaître en aucune manière les arguments avancés, nous approuvons pleinement les mesures envisagées. L'Ecole moyenne est une transformation heureuse et nécessaire de l'Ecole professionnelle. Il y a là une adaptation de l'enseignement aux conditions de vie actuelles qui est de toute urgence. Quant à la 7e du Collège, le seul regret que nous ayons à entrevoir (entrevoir seulement !) sa disparition nous vient de ce que les différentes classes de ce degré d'études sont actuellement tenues par des hommes de valeur qui ont animé l'enseignement secondaire d'un esprit nouveau et qui ont fait de leurs classes autant de cellules vivantes et de foyers de bon travail. Ces hommes, nous ne les perdrons pas, heureusement ! A considérer la question sous l'angle économique, nous disons que c'est un luxe inadmissible, en un temps où les économies réalisées par le Département de l'Instruction publique se chiffrent par millions, où l'on a coupé partout et compromis le rendement du travail scolaire parce qu'il s'accomplit dans des conditions de plus en plus difficiles, nous disons que c'est un luxe inadmissible de maintenir ces classes de 7e qui font double emploi avec nos 6es primaires. Il y a quelques années, la 7e classe de l'Ecole secondaire a été supprimée. Personne ne nous a dit, jusqu'ici, que les jeunes filles ayant achevé le cycle des études primaires aient eu plus de peine à suivre ou se soient montrées inférieures à leurs devancières ! Pourquoi en serait-il autrement des garçons ? S'agit-il peut-être de défendre la culture classique et de prétendre que tout est perdu si le latin doit s'apprendre en six

années au lieu de sept ? Nous ne le pensons pas, nombre de spécialistes préférant un enseignement moins étendu en durée, mais plus intensif.

Nous craignons, hélas! qu'il ne s'agisse de bien moins que cela ! Malgré les avantages d'ordre pédagogique et d'ordre financier que la suppression des 7es du Collège apporterait, c'est le seul point du projet sur lequel l'unanimité de la Commission scolaire cantonale n'a pu se faire et l'opposition s'est immédiatement manifestée au Grand Conseil contre cette mesure. Il y a, d'une part, un respect excessif de la tradition (il n'a pas existé lorsqu'il s'est agi de l'Ecole secondaire), d'autre part, — en pourrait-il être autrement à Genève, — une manifestation d'ordre politique. On peut supprimer tout ce que l'on voudra à l'Ecole primaire et ailleurs, mais, au Collège... n'y touchez pas ! Et l'on assiste à ce spectacle piquant de voir nos députés défendre, avec un zèle louable et une sincérité que nous ne discutons pas, les études secondaires, la culture classique, le niveau intellectuel de notre enseignement. Il est vrai, n'est-ce pas, que M. André Oltramare n'est pas qualifié pour discuter de l'enseignement du latin ! Le chef du Département a le tort immense d'être au Conseil d'Etat le représentant d'un parti qui envoie peu d'élèves au Collège et qui demande simplement qu'on ne ferme pas la porte à ceux qui pourraient y faire briller les qualités de leur esprit.

Nous croyons qu'il a raison. Son projet de loi améliorera notre enseignement secondaire et assurera, enfin, le raccordement entre l'Ecole primaire et les écoles supérieures qui lui font suite. Sans avoir la phobie de l'organisation, on peut admettre qu'une intelligente division du travail facilite l'exécution de celui-ci. Les maîtres seront les mêmes ; si les résultats de leur enseignement donnaient toute satisfaction sous le régime ancien, nous sommes certains que ces résultats seront meilleurs encore, une fois améliorées les conditions administratives et pédagogiques dans lesquelles ce travail se poursuit : chaque établissement ayant son but spécial, chaque école ne recevant plus que des élèves sélectionnés, au courant de son plan d'études et qui auront eu la faculté, en toute connaissance de cause, de choisir l'établissement répondant le mieux à leurs besoins et leur assurant une préparation et une culture en rapport avec leurs intentions futures et leurs capacités.

ROBERT DOTTRENS.

BREVET PRIMAIRE SUPÉRIEUR

A la suite de diverses conversations qui ont roulé sur les examens du brevet primaire supérieur vaudois, je voudrais ajouter quelques mots à mon premier article [1]. On a généralement l'impression, dans le corps enseignant primaire supérieur, que les branches scientifiques (mathématiques et sciences proprement dites) constituent une « spécialité », ce qui n'est pas le cas des branches littéraires (français, allemand, pédagogie). Ce qui est certain, c'est que pour les sciences et les mathématiques, le programme des examens du brevet primaire supérieur est beaucoup plus éloigné de ce que le candidat aura à enseigner comme maître que ce n'est le cas pour les branches de l'autre section. En matière scientifique, une bonne préparation des leçons remédierait à un défaut d'aptitudes ; mais elle ne suffirait pas à combler un vide analogue dans la clarté et la correction de son français — c'est-à-dire de sa pensée en général — ni à compenser son incapacité à poser des questions allemandes correctes, à entendre les fautes de ses élèves et surtout à prononcer lui-même correctement.

En résumé, le programme de la section dite littéraire ne pourrait être diminué sans enlever au diplôme sa valeur pratique et nuire à sa valeur morale, tandis que l'on pourrait sans inconvénient limiter celui de la partie scientifique à un approfondissement de la matière à enseigner à l'école primaire supérieure.

Même alors, le diplôme restera difficile à obtenir à cause de son caractère hybride et de certaines exigences du règlement ; ce sont :

1° L'exigence d'une moyenne générale de 7 ;

2° Aucune note inférieure à 5 ;

3° Pas plus de deux notes inférieures à 7.

Peut-on diminuer ces exigences ?

Sur le premier point difficilement, puisqu'il s'agit, non pas d'un certificat de maturité, mais d'un diplôme d'*enseignement*.

Sur le deuxième point, pas davantage ; le candidat qui obtient moins de 5 dans un examen quelconque fait preuve d'insuffisance portant sur des matières qu'il devrait *enseigner*, ce qui n'est pas admissible. Et s'il s'agit de pédagogie, cette insuffisance affecte le sens profond de sa profession elle-même.

Sur le troisième point, il en est autrement. Il faudrait n'exiger le 7 que pour le français. Cette réforme suffirait à enlever au règlement une bonne part de sa « brutalité ». En effet :

a) Le maintien de la moyenne générale de 7 laisserait au diplôme sa valeur *globale*.

b) Le candidat insuffisant dans l'une des branches devrait faire preuve dans les autres d'une supériorité réelle qui rachèterait cette insuffisance partielle.

c) Par l'obtention d'une moyenne générale de 7, le candidat a prouvé qu'il est capable de parfaire *par la vie* sa préparation pour les branches qui sont le moins dans ses aptitudes, si son insuffisance venait à se produire sur des matières scientifiques à enseigner ; et s'il s'agit de connaissances de valeur purement académique, il est indifférent qu'il ne les possède pas dans un domaine

[1] Voir *Educateur* du 3 septembre 1927.

étranger à sa tournure d'esprit, pourvu qu'il ait goûté dans un autre de la puissance éducatrice de l'étude désintéressée.

Enfin cette réforme devrait être complétée par la possibilité de refaire un examen, non pas pour la section entière où l'échec s'est produit, mais pour la seule branche qui l'a causé : cela paraît si naturel, en raison des circonstances dans lesquelles les candidats doivent se préparer, qu'on s'étonne de devoir défendre une idée si simple. ALB. C.

PARTIE PRATIQUE

LA VIE DU MINEUR

Dans nos leçons sur les matières premières ou les industries, n'avons-nous pas jusqu'ici donné trop d'importance aux choses elles-mêmes et pas assez à l'homme qui nous les procure ? Cette vérité m'est apparue plus lumineuse, plus fulgurante que jamais en visitant récemment une mine de charbon et des maisons de mineurs dans ce sympathique Pays de Galles dont les enfants nous envoient un message de paix chaque année, à l'occasion du 18 mai. Les circonstances y sont fort pénibles pour les mineurs ; il y a d'autres districts où elles sont meilleures. Du reste la description qu'on va lire ne concerne pas spécialement le Pays de Galles. Elle est extraite d'un livre admirable que j'aimerais recommander à tous mes collègues lisant l'anglais : *Working Days*, par Margaret Pollock (30, Bedford Square, London). C'est la description de journées de travail ordinaires, écrite par des ouvriers de différentes branches d'industrie. C'est écrit très simplement, sans pathos aucun, mais ce sont des faits trop ignorés de tous. Dans la question qui se pose de plus en plus — tacitement, sinon expressément — si l'école doit demeurer le soutien de l'« ordre » établi, ou venir en aide à ceux qui aspirent à une société plus juste, ce sont de tels faits qui vous orientent. Car la méthode expérimentale, si efficace en ce qui concerne la psychologie et la pédagogie des enfants, conserve toute sa valeur dans le domaine social.

Je laisse la parole au mineur, en y ajoutant parfois un détail tiré de mon expérience ou d'autres sources.

Né en 1880, W. R. était le fils d'un mineur ; il quitte l'école à 11 ans, travaille pendant un an à la surface de la mine pour 1 shilling par jour (1 shilling = 1 fr. 25); à 12 ans, il descend et exécute tous les travaux jusqu'en 1915.

La journée du mineur commence de très bon matin, le plus souvent à 5 heures ; sa femme se lève une demi-heure plus tôt pour achever de faire sécher ses vêtements et lui préparer une tasse de thé. Fatigué, encore raide et endolori de sa journée précédente, il ne se lève qu'avec peine. Le mineur est généralement peu bavard. C'est en silence qu'il s'habille et prend congé de sa femme. Il va à pied ou il prend un tram ou un « bus » (omnibus) suivant la distance ; il est bientôt rejoint par des camarades qui arrivent de tous côtés.

En hiver ce n'est pas trop dur de s'enfoncer dans le sol, mais par les belles matinées d'été, quand tout a la fraîcheur virginale de la vie nouvelle !

Mais il faut que le charbon soit extrait et il faut du pain pour la famille. Donc à l'heure voulue, 7 h. du matin (15 h. et 23 h. pour les autres équipes

moins nombreuses), les hommes commencent à descendre, parfois simplement dans des wagonnets glissant sur un plan incliné, ramenant à la surface des hommes noirs tandis que des équipes de blancs les remplacent immédiatement. Plus souvent ce sont des cages d'ascenseur qui effectuent les transports : de 4 à 40 hommes y prennent place, suivant l'importance de la mine. Ils descendent à une vitesse vertigineuse.

Visitant la mine avec un groupe de non-professionnels, nous avons mis une minute pour descendre 500 mètres ; on a eu égard à notre inexpérience, mais les ouvriers ne mettent qu'une demi-minute.

Même célérité pour vider les cages qui remontent aussitôt pour les fournées suivantes ; plus tard pour remonter le charbon. Aussitôt sorti, chaque homme, muni de sa lampe électrique avant la descente, se hâte vers son travail ; les jeunes plaisantent et se bousculent, parfois tancés par les vieux, fatigués et posés, mais d'ordinaire gentiment.

Sitôt au fond, les hommes se dévêtent, car il fait chaud ; le plus souvent, ils ne gardent qu'un pantalon et une légère chemise, dans certaines galeries très chaudes, seulement un caleçon de bain et des chaussures.

Alors le mineur examine soigneusement, quoique à la hâte, le plafond et les parois de l'endroit où il travaille, les frappant de sa pioche ou de son marteau pour savoir, d'après le son, s'il est ou non en sûreté. Si non, il faut placer une poutre pour empêcher la chute soudaine de la roche.

S'il travaille dans une couche mince — il en est de un mètre et de plus basses encore — il doit se mettre à ramper, s'aidant des mains et des genoux ; c'est complètement ratatiné, ses jambes recourbées à côté de lui qu'il commence à tailler le charbon.

Ce travail demande une habileté extrême, et c'est seulement quand l'homme a travaillé dans la mine pendant plusieurs années, à toutes sortes de besognes, qu'il peut s'y mettre. Cette opération demande autant de cerveau que de muscles : celui qui sait étudier la nature de la couche et sait utiliser au mieux chaque parcelle de son énergie l'emporte souvent sur un gaillard plus solide.

Les heures s'écoulent et les coups de son pic se font entendre régulièrement : de temps en temps il se retourne pour prendre une autre position. Un court répit lui est accordé pour boire du thé froid et manger un peu de pain et de fromage que sa femme lui a préparés avant son départ, puis il se remet au travail, ruisselant de sueur.

Le travail progresse. Quand il a suffisamment taillé, il perce des trous, y place la matière explosible et se retire jusqu'à ce que l'explosion soit passée. Puis il revient, pour voir si ses efforts seront ou non couronnés de succès. Si le charbon est tombé, des wagonnets sont avancés pour charger le charbon ; ce sont tantôt des enfants et des jeunes gens, tantôt des poneys qui vont les traîner.

Et tout le long du jour, sans interruption, cela va ainsi, taillant, chargeant, poussant ; l'air déjà chaud en raison de la profondeur est maintenant absolument chargé par la fumée de la poudre qui se traîne en nuages, obscurcissant encore la petite lumière de sa lampe et rendant ainsi sa tâche plus difficile à mesure que le temps s'écoule.

On a ajouté dernièrement une huitième heure aux sept heures que comportait la journée de travail. Or l'expérience apprend que les accidents sont régulièrement plus nombreux la huitième heure. Et sur les 15 000 chômeurs de la vallée de Rhondda seulement (Galles du sud), combien doivent leur renvoi à cette heure supplémentaire ? Quant aux accidents, la moyenne pour la Grande-Bretagne (Pollock) est de 32 par heure, 7 à 800 par jour. Durant les quatre mois qui précédèrent la longue dernière grève, 400 hommes perdirent la vie.

Ils travaillent donc, jurant quelquefois quand ça va mal, plaisantant avec leurs camarades, chantant lorsque ça va bien. Les Gallois sont artistes par nature et j'ai entendu ces mineurs-chômeurs chanter de toute leur âme un répertoire indéfini. Cultivés, ils vous étonnent par leur connaissance approfondie de la littérature de leur pays et par leur capacité à s'intéresser à n'importe quel sujet du savoir humain. En même temps ils accomplissent un labeur épique que je n'ai jamais vu accomplir par aucune autre classe d'ouvriers (dit le mineur).

A la fin, il remet ses habits et, fatigué, épuisé, il allonge le pas sur la route du retour, plus semblable à un natif de la sombre Afrique qu'à un civilisé fait « à l'image de Dieu ». Sale et trempé de sueur, il doit se nettoyer avec le minimum de facilité. Ce n'est que dans quelques districts que les mineurs ont des installations de bains. Dans la vallée de Rhondda, on voit sécher devant les maisons le petit baquet de bois où le mineur est forcé de faire ses ablutions, généralement dans la chambre de ménage qui est la cuisine aussi ; c'est ordinairement là aussi que sèchent ses habits. Bien entendu, sa femme peut recommencer un nettoyage général.

Dans l'intérêt de sa femme et de ses enfants et pour permettre au mineur de circuler propre à travers les rues, les bains à la mine même devraient être rendus obligatoires. Maintenant que les femmes ont acquis les droits politiques, j'espère, dit le mineur, qu'elles s'uniront pour aider une des meilleures classes de femmes que possède ce pays. W. R.

Juillet 1924.

Et voici, pour les maîtres, un autre témoignage :

Mme K., une fille et femme de mineurs, Ecossaise, très au courant de la littérature, malgré une vie suroccupée, ne comprend pas pourquoi il faut lutter aussi durement pour avoir juste de quoi vivre puisqu'il paraît y avoir assez pour chacun.

Le jour dans la vie d'une femme de mineur n'a ni commencement ni fin. On nous dit que le soleil ne se couche jamais sur l'empire britannique ; il n'y a ni calendriers ni montres pour indiquer les heures dans la maison d'un mineur. La nuit il faut retourner les habits humides qui sèchent auprès du feu dans la chambre où nous sommes obligés de dormir. C'est le commencement de notre matinée. A 4 h. 30, il faut se lever ; à 5 h. 15, le départ pour le travail. Puis préparer pour l'école les enfants, qui semblent à demi endormis dans cette atmosphère humide. En tout cas, ils n'ont pas à leur portée la joie de la vie qui devrait être le sort de tout enfant. Ça nous brise le cœur de voir

nos enfants si vite trompés par la vie. Puis c'est la toilette du bébé et le nettoyage, rendu inutilement difficile, parce que nous n'avons aucune des facilités qui seraient nécessaires. Ce qu'il nous faut remuer de choses pour nettoyer ! Et aussitôt que nos filles sont assez grandes pour nous aider, il faut nous séparer d'elles pour qu'elles aillent aider ceux qui ont déjà tous les conforts de la vie.

Et ceci, pour les maîtres encore. (Extrait du *Coal Commission Report*, 1925) :

Les conditions d'habitation sont très variables : tandis que dans certains centres, les propriétaires de mines ont installé des cités-jardins, bien comprises et bien équipées, il y a souvent de misérables habitations surpeuplées, grises et lugubres... Dans presque tous les districts et particulièrement dans certaines parties des Galles du Sud, il y a un nombre considérable de maisons, condamnées comme inhabitables, mais occupées par des mineurs parce que leur disparition amènerait une recrudescence de surpopulation et parce qu'on ne voit pas la possibilité d'en faire d'autres.

Dans le village où j'étais, c'est la commune qui était propriétaire.

Le même rapport statue que les bains dans la mine, obligatoires en France, en Allemagne, en Belgique, n'existent que dans quelques mines anglaises. Un *Acte* des mines de charbon, en 1911, les déclarait obligatoires ; mais avant son entrée en vigueur, une clause fut insérée qui le rendit inopérant : 1° les deux tiers des mineurs devaient les demander ; 2° les frais totaux ne devaient pas dépasser 30 cent. par tête !

Et comment les hommes sont-ils payés pour un travail si dur, exécuté dans de pareilles conditions ? 60 fr. par semaine, parfois plus, parfois moins, avec déduction de toutes sortes de contributions (lampe, hôpital, assurance, etc.).

La grande tristesse, c'est le chômage, qui atteint des proportions considérables. A chaque pas vous rencontrez des hommes qui vous disent être chômeurs depuis 15 mois, deux, quatre, six, sept ans ! Les indemnités n'arrivent pas à un niveau suffisant pour les faire vivre : 22 fr. 50 par semaine pour un homme, 18 fr. 50 pour une femme. Juste de quoi ne pas mourir de faim.

Et se figure-t-on la torture morale de rester ainsi à attendre, mois après mois et année après année, un travail qui ne vient pas ? C'est un cauchemar dont il n'est pas facile de se rendre compte à distance.

J'ai cité beaucoup de faits. Aux maîtres à choisir ce qu'il convient d'en révéler à leurs élèves. C'est une question bien embarrassante, bien délicate, que de savoir à quel point il est utile de révéler aux enfants notre grande misère sociale pour leur infuser cette soif de justice qui seule viendra à bout de nos errements, sans éteindre la joie nécessaire à un beau départ dans la vie !

ALICE DESCOEUDRES.

Voici l'adresse de deux institutrices au milieu de cette région de mines et de chômage :

Mrs Julia Williams, 28, Glamorgan Terrace, Penrhindfer, Penygraig. Rhondda, S. Wales.

Miss N. Gengell, 91, Muskin Road, Irealand, Rhondda.

Il serait fort intéressant pour nos élèves d'entrer en relations avec les enfants de ceux qui nous procurent le charbon.

A BERNE

La Société des Instituteurs bernois a eu l'aimable attention d'inviter la rédaction de l'*Educateur* au cours central de perfectionnement qu'elle vient d'organiser à l'Université de Berne, du 28 septembre au 1er octobre et qui s'est terminé par un Kantonaler Lehrertag dans la cathédrale.

Nous n'avons malheureusement pu répondre que très imparfaitement à la courtoise pensée de nos confédérés ; nous avons dû nous borner à suivre une matinée de travaux et à assister à une partie de la séance solennelle. Du banquet, de la soirée qui suivit, avec pour pièce de résistance *La Serva Padrona* de Pergolesi, nous ne pourrons rien dire. Mais nous en avons vu assez pour constater que le cours et le congrès furent deux très grands succès; 1500 instituteurs s'étaient inscrits pour le premier, et ce fut, nous dit-on, la moitié du corps enseignant du grand canton qui s'assembla le samedi après-midi. En votant un subside de 10 000 francs pour cette entreprise, le Grand Conseil avait beaucoup facilité les choses. C'est plus de cinquante conférences que la commission pédagogique, présidée par le Dr O. Bieri, avait organisées : deux, parfois trois se donnaient simultanément dans les plus grands auditoires de l'Université et dans l'église voisine de Saint-Paul. Sujets très variés, depuis l'enseignement religieux et moral jusqu'aux problèmes pratiques du cinéma scolaire, en passant, comme il convient, par Pestalozzi et par l'Arbeitsprinzip. J'ai été, pour ma part, très frappé de la place que dans ce cours destiné à des maîtres on avait faite à des sujets que l'on pourrait appeler para-scolaires : aux enfants difficiles (*Ursachen und Wesen der Schwererziehbarkeit*), par M. Hanselman du *Heil-pädagogisches Seminar* de Zurich, dont je sais qu'on a fort apprécié non seulement la haute compétence, mais l'esprit généreux ; la culture post-scolaire, par M. Fritz Wartenweiler, le pionnier en Suisse des écoles rurales danoises ; l'hérédité et la constitution, deux très belles leçons du Dr Hanhart, de Zurich, admirablement claires ; la puberté chez la fillette et chez le garçon, la gymnastique féminine, etc. On avait massé sur les deux derniers jours les conférences en langue française et les Jurassiens y ont fait honneur : ils étaient près de 200. On m'a dit un bien tout particulier des leçons de M. Philippe Bridel sur les idées pédagogiques de Vinet et de celles de M. Malche sur Pestalozzi. Un résumé de ces cours et conférences doit être publié, nous dit-on.

Et je n'ai rien dit du déploiement extraordinaire de matériel d'enseignement qu'offraient les couloirs et plusieurs salles de l'Université. En matière de projections lumineuses en particulier, il m'a paru qu'il y avait là des merveilles.

J'ai profité de l'occasion pour aller voir une autre exposition qui s'est close à Berne le 2 octobre et dont la portée pédagogique était à peine moindre, celle du *Fruit contre l'alcool*. Il faudra que nous en ayons l'équivalent en Suisse romande et qu'on y mène les écoles en masse. Voilà de l'antialcoolisme constructif, si je puis dire, et du meilleur. Les fruits se savourent du palais ou du regard ; ils ne se décrivent pas. Quant aux procédés de stérilisation commentés avec expériences à l'appui, la place — et la compétence — me manquent pour en entretenir mes lecteurs. Je me rattrape donc sur quelques chiffres empruntés à des tableaux

saisissants : à Genève, en 10 ans, 37 % des divorces dus à l'alcool ; dans une commune de 1535 habitants, 40 000 francs dépensés en 10 ans ensuite de misère dues à l'alcool, le 25 % du budget d'assistance ; le Danemark, naguère plus alcoolisé que nous, qui a maintenant six fois moins de cafés, tout simplement parce que la loi donne à chaque commune le droit de se prononcer sur l'ouverture d'un débit (cette *option locale* que Karl Hilty réclamait à l'Assemblée fédérale, il y a un quart de siècle déjà, et que M. Musy devrait bien reprendre en main). J'ai beaucoup admiré le travail fourni par le Bureau de statistique de la ville de Berne, la précieuse liste des *Jugendherberge* qui doivent rendre tant de services aux courses de classes et d'écoles, les publications pédagogiques et didactiques du Secrétariat antialcoolique de Lausanne : recueil de problèmes, histoire de la pomme, etc. La Suisse romande avait fourni de saisissants tableaux de l'Eplattenier. Il faut faire flèche de tout bois dans cette lutte. L'alcool depuis cinq ou six ans fait en Suisse des pas de géant. Les maîtres d'école sont autorisés et encouragés par les autorités supérieures. Ils ne failliront pas à ce qu'on attend d'eux. P. B.

DIVERS

« **Nos loisirs** ». — Peut-on, sans ironie, proposer à nos enfants, comme le fait *Pro Juventute*, un concours « Nos loisirs » ? Nous le pensons. Le danger même que court notre jeunesse, de perdre toute notion du vrai délassement, amène les éducateurs à se préoccuper de l'utilisation des moments de liberté de l'enfant. Courts ou longs, ils peuvent servir à son développement.

Le concours « Nos Loisirs » cherche à aider l'enfant à trouver la meilleure utilisation de ses loisirs. Les participants à ce concours sont absolument libres de choisir le sujet qui leur plaît, manuel ou intellectuel. C'est cette liberté de choix qui fait l'intérêt du concours ; les goûts spontanés de l'enfant peuvent ainsi se manifester.

Psautier Laufer. — La *Commission de Liturgie et Chant* de l'Eglise libre du canton de Vaud organise, pour le dimanche 30 octobre prochain, à Yverdon, une journée pour faire connaître quelques-unes des richesses contenues dans le nouveau psautier Laufer.

Une journée semblable avait déjà été organisée en janvier 1926, et nous savons que plusieurs instituteurs — chantres des paroisses ayant voté pour l'adoption du psautier Laufer — avaient regretté de n'avoir pas été renseignés.

Demander le programme détaillé à M. Jean Burnier, pasteur, Moudon.

(*Communiqué.*)

Institut de l'Enseignement par l'image lumineuse. — La division du travail entre le *Bulletin* et l'*Educateur* nous fait un devoir de renvoyer nos lecteurs aux numéros du *Bulletin* du 24 septembre et du 8 octobre, qui les renseigneront complètement sur cet Institut auquel nous souhaitons plein succès et que nous recommandons vivement à nos collègues. (*Réd.*)

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

Cours de Correspondance commerciale allemande

par

J. STADLER et C. AMAUDRUZ, professeurs

Première partie. — *Troisième édition.*

1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 3.—

L'étude de la correspondance commerciale allemande fut longtemps considérée comme fort ardue. Le manque de manuels adaptés à l'enseignement et à l'étude individuelle en a été certainement la cause. En composant leur ouvrage, MM. Stadler et Amaudruz ont cherché à répondre au désir souvent exprimé par le corps enseignant et les commerçants de posséder un guide sûr, conçu sur un plan logique et clair. L'écoulement facile de deux éditions prouve qu'ils ont atteint leur but. La troisième édition de la première partie, revue avec soin, joint à l'avantage d'avoir été rajeunie et augmentée de nombreuses lettres, celui de bénéficier d'une réduction de prix appréciable.

Des mêmes auteurs :

Cours de Correspondance commerciale allemande

Deuxième partie.

1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 3.—

Horlogerie de Précision

Bijouterie fine Montres en tous genres et Longines, etc. **Orfèvrerie**
Réparations soignées. Prix modérés. **argent et argenté.**
Belle exposition de régulateurs.
Alliances en tous genres, gravure gratuite.

E. MEYLAN-REGAMEY

11, RUE NEUVE, 11 LAUSANNE TÉLÉPHONE 38.09

10 % d'escompte aux membres du Corps enseignant.
o o Tous les prix marqués en chiffres connus. o o

SOCIÉTÉS

Faites imprim. vos Statuts, Règlements, Cartes de convocation, Programmes, Circulaires, Cartes de Soirées, Enveloppes, Affiches aux **IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.**, Av. de la Gare, 23, **LAUSANNE**. Vous serez satisfaits.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE PICHARD 3 LAUSANNE

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

recommandez les maisons ci-dessous et faites-y vos achats.

N'OUBLIEZ PAS QUE LA

TEINTURERIE LYONNAISE

LAUSANNE (CHAMBLANDES)

vous nettoie et teint, aux meilleures conditions, tous les vêtements défraîchis.

Imprimeries Réunies S. A., Lausanne. — Librairie Payot & Cie, éditeurs responsables.

LXIIIme ANNÉE — N° 20 Lausanne, 29 octobre 1927.

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Florissant, 47
GENÈVE

ALBERT CHESSEX
Chemin Vinet, 3
LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.
J. MERTENAT, Delémont
H.-L. GÉDET, Neuchâtel
R. DOTTRENS, Genève.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie
LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE

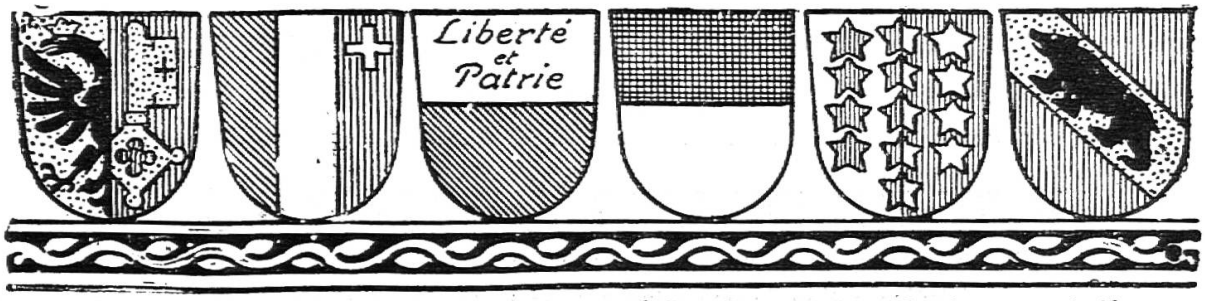

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8. Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10. Etranger fr. 15.
Gérance de l'*Educateur*: LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales.
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Au moment où vont commencer les catéchismes, nous pensons qu'il est intéressant de rappeler les ouvrages d'enseignement religieux publiés par notre maison :

LE PÈRE CÉLESTE

Catéchisme.
Quatrième édition revue par AIMÉ CHAVAN, professeur de théologie à l'Université de Lausanne.

In-16 broché . . . . . **Fr. 1.25**

LE SAUVEUR

Catéchisme.
par HENRI SECRÉTAN, pasteur.

In-16 cartonné . . . . . **Fr. 1.—**

CATÉCHISME RÉSUMÉ

par ALEXIS DE LOËS.

In-16 broché . . . . . **Fr. 0.75**

LA VIE EN CHRIST

par ALFRED SCHROEDER, pasteur.
Manuel publié sous forme de questionnaire.

In-16 broché . . . . . **Fr. 1.—**

MES PLUS BELLES HISTOIRES

Récits bibliques racontés aux enfants, par J. SAVARY et E. VISINAND.
Illustrés par ELZINGRE.

1re série, in-8° cartonné . . . . . **Fr. 2.50**
2e série, in-8° cartonné . . . . . » **2.75**

LE CHRIST, LES APOTRES, L'ÉGLISE

par JULES SAVARY.

In-8°, cartonné, illustré . . . . . **Fr. 3.—**

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

Manuel pour l'enseignement religieux adopté par le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève. 2e édition revue.
par EUGÈNE CHOISY, pasteur, professeur à l'Université.

In-16 cartonné . . . . . **Fr. 2.—**